

COMMUNE DE PLUHERLIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le seize septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, compte tenu de la Loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 à la salle Françoise d'Amboise, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 08 septembre 2020

PRESENTS : MM. GALUDEC Jean-Pierre, POSSÉMÉ Gildas, Mme BÉGO Anne, M. HAUROGNÉ Ludovic, Mme GUILLET Isabelle, M. HAENTJENS Vincent, Mmes MAGRÉ Brigitte, PINIER Marie-Pierre, MM. ONIMUS Rémy, FRÉOUX Jean-Paul, MAGNEN Franck, MADIOT Régis, Mmes GARÇON Bénédicte, LUCAS Sabrina, JAGUT Nolwenn, M. JACOB Romain.

ABSENTS EXCUSES : Mme LOYER Roselyne qui a donné pouvoir à Mme GUILLET Isabelle ; Mme HOUEIX Marie-Thérèse qui a donné pouvoir à M. GALUDEC Jean-Pierre ; M. LE PIOLET Benoît qui a donné pouvoir à Mme GARÇON Bénédicte.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MAGRÉ Brigitte.

COMPTE RENDU PUBLIE LE : 18 septembre 2020.

2020-06-06 : DEMANDES D'ACQUISITIONS DE PORTIONS DE CHEMINS : REALISATION D'UNE OPERATION GROUPEE

La mairie a été saisie de plusieurs demandes d'acquisition de portions de chemins. Elles sont à ce jour au nombre de quatre. Il s'agit essentiellement de demandes visant à donner de la cohérence à des propriétés bâties. Selon le statut des chemins (chemin rural ou autres), la procédure de cession peut différer.

Afin d'assurer la sécurité juridique de ces ventes, et pour en apprécier l'opportunité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lancer une procédure groupée de cessions de portions de chemins selon la procédure suivante :

- Les personnes intéressées par l'achat d'une portion de chemins en font la demande écrite à la mairie.
- réunion de la commission voirie qui se portera sur les lieux afin de statuer sur l'opportunité de chacune des demandes de cession.
- Détermination des cessions acceptées ou non et d'un prix de vente par le Conseil Municipal, selon la nature du sol ;
- organisation d'une enquête publique afin que chacun puisse s'exprimer sur le sujet.
- tous les frais relatifs à cette opération seront à la charge des demandeurs (frais d'enquête publique, de bornage, de notaire..).

Enfin, il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 18/09/2020

Reçu en préfecture le 18/09/2020

Affiché le

ID : 056-215601717-20200916-20200606-DE

**Pour copie conforme
A PLUHERLIN, le 18 septembre 2020**

**Jean-Pierre GALUDEC
Maire de PLUHERLIN**

